Programme de Formation

Droit de la famille

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique

Public visé

Secrétaires, secrétaires comptables, assistants administratifs, commerciaux/RH, conjoints salariés ou collaborateurs et personnes appelées à seconder le chef d'entreprise dans sa gestion.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les connaissances et outils nécessaires à la gestion économique, financière, comptable, juridique ou fiscale de l'entreprise.

Description

BLOC 1 • Organisation comptable et suivi juridique et fiscal (14 jours) > Module G1-2 • Outils juridiques et fiscaux (5 jours) : Droit de la famille : Les régimes matrimoniaux et leurs effets patrimoniaux et sociaux pour le conjoint ; Les différents statuts du conjoint et leurs avantages et inconvénients : le conjoint collaborateur, le conjoint salarié, le conjoint associé ; Droit de la famille, gestion de patrimoine et successions

Prérequis

Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (BEP/CAP) ou justifier d'une expérience professionnelle de 6 mois dans la fonction visée ; positionnement individuel avec l'ARFAB.

Modalités pédagogiques

L'approche terrain est privilégiée ainsi que l'application directe sur les données de l'entreprise ; Échanges collectifs, diaporamas ; Travaux en sous-groupes ; Quiz, mises en situation, exercices ; Études de cas ; Création d'outils, de matrices ; Projets d'améliorations dans l'entreprise par des actions concrètes ; Un suivi individualisé tout au long de votre parcours ; Un accompagnement à la rédaction de votre projet professionnel ; Une préparation à la soutenance orale

Moyens et supports pédagogiques

Diaporamas ; cas et données de l'entreprise ; outils/matrices ; supports numériques ; ressources réglementaires ; documents de travail.

Modalités d'évaluation et de suivi

- En amont : Auto-évaluation des compétences et recueil des attentes.
- En cours de module : Mises en situation pratique et travaux dirigés appliqués au secteur du bâtiment.
- Évaluation sommative : Épreuve écrite d'évaluation des acquis du bloc et/or rédaction d'une étude de cas appliquée à l'entreprise.
- Sanction : Délivrance d'un Certificat de bloc de compétences (composante du titre RNCP [GEAB / REAB]) et d'une attestation de fin de formation.

Informations sur l'accessibilité

Nos formations sont adaptables aux personnes en situation de handicap. Pour toute demande d'aménagement (pédagogique, matériel ou d'évaluation), contactez notre Référente Handicap :: Mme Karen HOUALET, 02.99.85.51.29 / pedagogie@arfab-formation.fr